

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-SEPT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 21 juin 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine ALLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yvon BERHAULT, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel LEBRET

Délibération n°2023-103

Membres en exercice : 69    Présents : 60    Absents : 9    Pouvoirs : 5

**FINANCES  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

Le budget primitif 2023 a été voté par le Conseil communautaire le 20 décembre 2022. Le présent budget supplémentaire comporte 3 éléments : l'intégration des résultats du compte administratif 2022 sur l'exercice 2023, l'intégration des restes à réaliser d'investissements 2022 qui vont devenir des reports d'investissement en 2023 et enfin plusieurs ajustements en dépenses et en recettes pour les

prévisions budgétaires 2023.

Considérant :

- La note de présentation, ci-après, qui développe les inscriptions des budgets supplémentaires,
- Les maquettes budgétaires des budgets supplémentaires, transmises aux conseillers communautaires,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les budgets supplémentaires 2023, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention au budget annexe parcs d'activités économiques de Lamballe Terre & Mer pour un montant de 200 000 € en 2023,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 2 - Mme MERRIAN. M. de SALLIER DUPIN**

- APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Lamballe Terre & Mer pour un montant maximal de 2 440 000 € en 2023,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 2 - Mme MERRIAN. M. de SALLIER DUPIN**

**Abstention : 1 – M. VIMONT**

- APPROUVE le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre au budget annexe transport de Lamballe Terre & Mer pour un montant maximal de 115 000 € en 2023,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 2 - Mme MERRIAN. M. de SALLIER DUPIN**

**Abstention : Mme MILLORIT**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEU

6 JUIL. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

06 JUIL. 2023

De la publication le

06 JUIL. 2023

Pour le Maire  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

BS 2023

	BS 2023 fonctionnement	Reportis dépenses d'investissement	Reportis recettes d'investissement	BS 2023 dépenses d'investissement	BP 2023 recettes d'investissement	Total BS 2023 et reports
Budget principal	4 362 501,19	3 876 210,15	4 503 839,46	4 520 027,42	3 892 398,11	12 758 738,76
Budget annexe transport	323 295,41	-	-	54 728,12	54 728,12	378 023,53
Budget annexe services communs	-	14 750,70	14 750,70	-	-	14 750,70
Budget annexe parcs d'activités	11 577 888,09	-	-	12 601 966,10	12 601 966,10	24 179 854,19
Budget annexe bâtiments	275 534,59	184 909,54	6 200,49	400 534,59	579 243,64	860 978,72
Budget annexe déchets ménagers	317 694,12	502 389,55	127 922,19	-	374 467,36	820 083,67
Budget annexe eau potable	3 245 281,28	606 619,92	76 601,92	1 302 421,18	1 832 439,18	5 154 322,38
Budget annexe assainissement	1 026 380,21	2 831 597,39	1 476 465,61	2 191 940,69	3 547 072,47	6 049 918,29
<b>TOTAL</b>	<b>21 128 574,89</b>	<b>8 016 477,25</b>	<b>6 205 780,37</b>	<b>21 071 618,10</b>	<b>22 882 314,98</b>	<b>50 216 670,24</b>

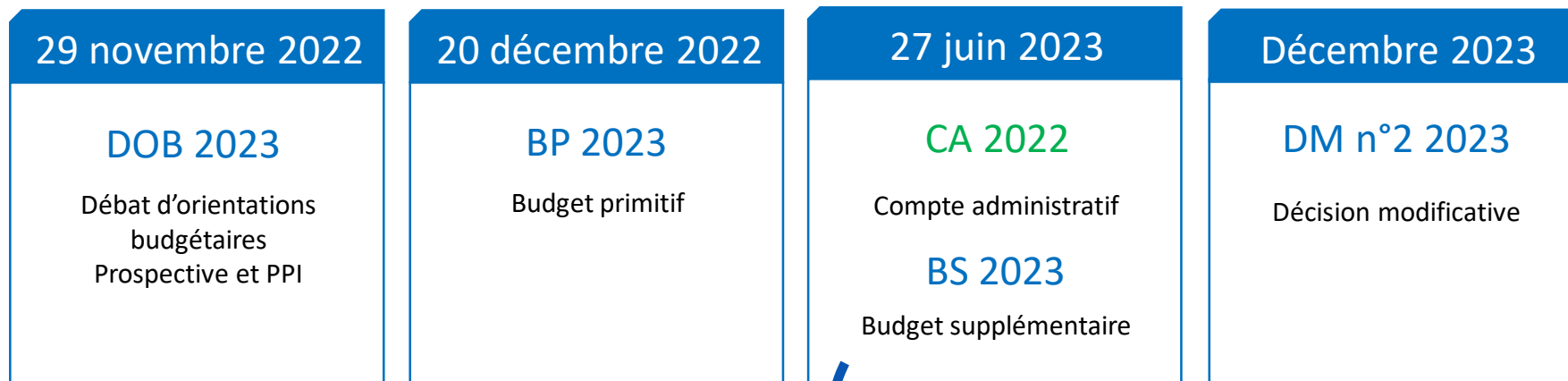
# Budget supplémentaire 2023

Conseil communautaire du 27 juin 2023

1

# Calendrier et objet du budget supplémentaire

# Calendrier et objet du budget supplémentaire



- intègre les résultats du compte administratif 2022,
- intègre les restes à réaliser d'investissement 2022, c'est-à-dire en investissement les crédits engagés, non mandatés en 2022 et qui ont été reportés en 2023,
- prévoit des ajustements pour les prévisions budgétaires 2023

2

# Eléments de conjoncture

## Inflation :

2022	2023	2024
Inflation constatée : + 5,2 % (INSEE)	Inflation prévisionnelle : + 5,8 % (Banque de France, avril 2023)	Inflation prévisionnelle : + 3,8 % (Banque de France, avril 2023)

- Estimation du gouvernement (avril 2023) : + 4,9 % en 2023 et + 2,6 % en 2024
- Estimation de la Banque centrale européenne de mars 2023 : + 5,3 % pour l'union européenne, + 2,9 % en 2024
- Cette inflation est globale. Elle peut être très différente selon les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, etc...
- Par ailleurs, la hausse des coûts supportés par les collectivités est supérieure à l'inflation (panier du maire calculé par l'AMF et la Banque Postale)



## Le futur projet loi de finances pour 2024

- Le gouvernement prévoit le retour d'un encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Pour mémoire, ce dispositif souhaité par le gouvernement n'avait pas été adopté par le parlement
- Il y a peu de précisions sur les modalités de cet encadrement

3

# Budget supplémentaire du budget principal

# Synthèse de l'équilibre du BS

- ➔ Un BS globalement favorable : presque la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022 va pouvoir être affecté à l'autofinancement
- ➔ Un BS qui profite de bonnes nouvelles : les nouvelles dépenses réelles (+ 1,3 M€) financées grâce à une amélioration des recettes (+ 1,1 M€, principalement la fiscalité)

DÉPENSES		BP 2023	BS 2023 inscrip. nouvelles	BG 2023 APRES BS	RECETTES		BP 2023	BS 2023 inscrip. nouvelles	BG 2023 APRES BS
011	Charges à caractère général	7 470	298	7 768	013	Atténuations de charges	710	-	710
012	Charges de personnel	25 540	-	25 540	70	Produits des services	11 610	102	11 712
014	Atténuations de produits	5 360	302	5 662	73	Impôts et taxes	11 005	4 055	15 060
65	Autres charges de gestion courante	6 600	658	7 258	731	Fiscalité locale	16 040	- 3 624	12 416
66	Charges financières	1 010	-	1 010	74	Dotations et subventions	9 610	409	10 019
67	Charges exceptionnelles	50	-	50	75	Autres produits de gestion courante	520	196	716
68	Provisions	-	-	-	76	Produits financiers	155	4	159
					77	Produits exceptionnels	10	-	10
					78	Reprise sur provisions	500	-	500
					002	Excédent de fonctionnement repor	-	3 020	3 020
042	Opérations d'ordre entre sections	4 700	235	4 935	042	Opérations d'ordre entre sections	850	200	1 050
023	Autofinancement complémentaire	280	2 868	3 148					
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEM</b>		<b>51 010</b>	<b>4 363</b>	<b>55 373</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNE</b>		<b>51 010</b>	<b>4 363</b>	<b>55 373</b>
					<b>Résultat section de fonctionnemen</b>				
					-				

# Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général

- ➔ + 298 K€ pour les charges à caractère général, dont :
- Tourisme : + 140 K€ pour le Botrai
  - Sport : + 18 K€. Transport scolaire de Jugon-les-Lacs vers la piscine de Lamballe (+ 8 K€, mais diminution de la participation au camping de Jugon-les-lacs pour 36 K€, infra), et de Pléneuf-Val-André vers la piscine de Lamballe (+ 2 K€, suite au problème technique à PVA), entretien des installations sportives (+ 8 K€)
  - Contractualisation : + 35 K€, insuffisance et oubli de crédits au budget primitif
  - Informatique : + 24 K€, hausse des contrats de maintenance, et nouvelles prestations
  - Foncier : + 50 K€. Entretien des locaux de l'espace mutualisé du haras (+ 34 K€, crédits non inscrits au BP), location immobilière pour la DRH (+ 15,8 K€), résiliation bail ALSH à Tramain (- 3,3 K€), prestation de ménage au manoir du Lou (+ 3 K€)
  - Services techniques : stabilité mais pour information, des augmentations des coûts d'acquisition de fournitures (+ 34 K€), et des diminution des crédits pour l'électricité (- 55 K€, cas particulier de la fourniture d'électricité pour la piscine, une indemnité pour le fournisseur avait été inscrite au BP)

# Dépenses de fonctionnement : reversements de fiscalité

## ➡ + 302 K€ pour les reversements de fiscalité :

- Reversement taxe de séjour à la SPL tourisme : + 124 K€. Correspond à la convention LTM-SPL, conformément à la taxe de séjour encaissé en 2022.  
Rappel arbitrage précédent du 17 mars 2023 : arrêter la convention actuelle avec un système (très) complexe et (très) désavantageux pour LTM de reversement de TS à la SPL, en faveur d'un versement d'un montant fixe.
- Reversement éventuel de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour des rôles perçus en 2023 : + 100 K€
- Reversement de produit 2022 de CVAE en 2023 : + 78 K€ (notification de l'Etat)

# Dépenses de fonctionnement : autres charges de gestion courantes

- ➔ + 658 K€ pour les autres charges de gestion courante :
- CIAS : + 510 K€. Besoin d'équilibre du budget annexe du SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) : le CA 2022 a été fortement déficitaire, principalement pour la régularisation de charges sociales des années antérieures.
  - Participation d'équilibre pour le budget annexe transport : + 115 K€.
  - SDIS : + 33 K€, le montant arbitré au budget primitif par LTM n'a pas été retenu par le Département
  - Tourisme : + 13 K€ pour Destination Paimpol Baie de Saint-Brieuc les Caps
  - Informatique : + 18 K€ pour plusieurs nouvelles licences
  - Economie : + 5 K€ pour des subventions (validées en commission économie)
  - Sport : - 36 K€ pour l'arrêt de la participation au camping de Jugon-les-lacs pour l'apprentissage de la natation (vu précédemment)

# Recettes de fonctionnement : produits des services

- ➔ + 102 K€ pour les produits des services :
  - Mutualisation des services avec Lamballe-Armor : + 70 K€ au regard de l'exécution 2022
  - Culture : + 32 K€, au regard des inscriptions 2022-2023 supérieures à la prévision

# Recettes de fonctionnement : fiscalité et dotations

## ➔ + 840 K€ pour fiscalité et les dotations :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : + 226 K€ (notification)
- Fraction de TVA en remplacement de la CVAE : - 145 K€
- CFE : + 166 K€
- Foncier bâti, non bâti : + 37 K€
- IFER : + 30 K€
- TASCOM : - 7 K€
- Taxe de séjour : + 124 K€
- DGF : + 34 K€
- Compensation fiscales : + 340 K€
- Subventions sectorielles : + 35 K€



# Recettes de fonctionnement : autres produits de gestion courante

- ➔ + 196 K€ pour les autres produits de gestion courante :
  - Loyers pour l'occupation de l'espace mutualisé du haras : - 50 K€. Montant inscrit au budget primitif mais ne se réalisera pas
  - Tourisme : + 10 K€ pour la redevance de la DSP camping à Plémy
  - Foncier : + 5,5 K€ pour l'augmentation des charges refacturées pour le Manoir du Lou
  - Dissolution du syndicat mixte du Pays de Dinan : + 125,5 K€
  - Dissolution de la communauté de communes du Pays de Duguesclin : + 88,6 K€
  - Dissolution du conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc : + 16,2 K€

# Recettes de fonctionnement : affectation de résultat

- ➔ Affectation de résultat de fonctionnement : 3 020 K€
  - Résultat de fonctionnement du budget principal 2022 affecté au budget 2023 : 2 973,9 K€
  - Reprise de résultat suite à la dissolution du PETR de Saint-Brieuc : - 25,8 K€ (budget principal) et + 71,8 K€ (budget annexe destination touristique)

# Renégociation de l'emprunt structuré

- ➔ L'emprunt structuré présent au sein de l'encours de dette a été renégocié en mai 2023 :
- Une indemnité de remboursement anticipée de 197 K€ a été réintégré au sein du capital restant dû
  - Un nouveau taux fixe plus avantageux a été négocié à 3,35 %
  - Le budget supplémentaire prévoit des inscriptions pour plusieurs opérations d'ordre comptable

# Investissement - dépenses

- ➔ Intégration des restes à réaliser 2022/reports 2023 : 3 876 K€
- ➔ Affectation au BS 2023 du résultat d'investissement 2022 : 4 319 K€
- ➔ Travaux dont la programmation a été décalée (- 260 K€) :
  - Requalification du parc équestre : -250 K€
  - Pergola tir à l'arc Station Sport Nature Jugon Les Lacs : -10 K€
- ➔ Travaux dont la programmation a été annulée (- 20 K€) :
  - Etude rénovation piste extérieure gymnase de la Tourelle à Plémy
- ➔ Le programme de gros travaux à la piscine de Lamballe ayant pris du retard, il ne se terminera pas dans l'année.
  - Il convient de virer les crédits prévus initialement au chapitre des immobilisations corporelles (21) au chapitre des travaux en cours (23) pour 1 186,4 K€

# Investissement - dépenses

- ➔ Programmes nécessitant des crédits supplémentaires (+ 182 K€) :
  - Logements sociaux Erquy : + 50 K€ (travaux supplémentaire suite départ des locataires)
  - Etude « parcours sécurité informatique » : + 35,2 K€ (reports non-inscrits)
  - Passerelle randonnée Montafilan : + 35 K€ (travaux nouveaux)
  - Mise à jour du site internet : + 20 K€ (transfert de crédits de la section de fonctionnement)
  - Musée Mathurin Méheut : + 18 K€ (fin de programme)
  - Micro crèche de Plémy : + 16 K€ (plan de travail et équipements supplémentaires)
  - Remplacement portes Bâtiment Penthièvre : + 10 K€ (travaux plus importants que prévus)
  - Aménagements intérieurs Manoir du Lou : + 10 K€ (estimatifs de travaux faibles)
  - Participation mise en place de bornes électriques de recharge : + 6 K€ (nouveau programme 2023-2025)
  - Logiciels informatiques : + 1,8 K€
  
- ➔ Des prises de participation au capital de sociétés pour 69 K€ :
  - SPLET'Armor (SPL Energies et Territoires d'Armor) : + 19 K€
  - SEMBREIZH : + 50 K€

# Investissement – recettes

- ➔ Intégration des restes à réaliser 2022/reports 2023 : 4 504 K€
- ➔ Affectation au BS 2023 de l'excédent de fonctionnement 2022 au besoin de financement 2022 : 3 692 K€
- ➔ L'autofinancement prévisionnel est augmenté de 3 M€ et le recours prévisionnel à l'emprunt est diminué 3 M€ également

4

# Budget supplémentaire des budgets annexes

# Budget annexe transports

- ➔ Le BS 2023 prévoit en dépenses :
  - L'inscription de nouvelles dépenses pour la participation au délégataire pour 323 K€.
  
- ➔ Le BS 2023 prévoit en recettes :
  - L'affectation du résultat de fonctionnement pour 126 K€
  - Des produits exceptionnels pour 82 K€ correspondant à des kms non parcourus par le délégataire et faisant l'objet d'un remboursement
  - Une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 115 K€

Budget 2023 après BS		
En K€	Dépenses	Recettes
<b>Réelles</b>	4 378	4 393
<b>Ordres</b>	15	0
<b>Total</b>	4 393	4 393
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

Fonctionnement

**15**

Autofinancement prévisionnel (recettes réelles de fonct. - dép. réelles de fonct.)

**15**

En K€	Dépenses	Recettes
<b>Ordres</b>	0	15
<b>Réelles</b>	70	55
<b>Total</b>	70	70
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

Investissement

Remboursement capital de la dette  
Amortissement net

**0**  
**15**



# Budget annexe parcs d'activités

- ➔ Le budget supplémentaire prévoit l'affectation du résultat 2022 et les opérations relatives aux écritures de stocks comptables

# Budget annexe déchets

- ➔ Le BS 2023 du budget annexe déchets ne présente pas de difficultés majeures
- ➔ Le résultat de fonctionnement 2022 à hauteur de 317 K€ permet :
  - De financer de nouvelles dépenses de fonctionnement : 100 K€ principalement pour Kerval et 50 K€ pour des corrections de facturations 2022
  - D'augmenter l'autofinancement et in fine de diminuer le recours prévisionnel à l'emprunt
- ➔ Une vigilance doit continuer à être observée quant à ce budget

## Budget 2023 après BS

En K€		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réelles	10 135	11 483
	Ordres	1 413	65
	<b>Total</b>	<b>11 548</b>	<b>11 548</b>
<b>Résultat</b>			<b>0</b>

**1 348**

*Autofinancement prévisionnel (recettes réelles de fonct. - dép. réelles de fonct.)*

**1 348**

En K€		Dépenses	Recettes
Investissement	Ordres	65	1 413
	Réelles	3 432	2 085
	<b>Total</b>	<b>3 557</b>	<b>3 557</b>
<b>Résultat</b>			<b>0</b>

*Remboursement capital de la dette*  
*Amortissement net*

**260**  
**1 100**

Autofinancement prévisionnel  
au-delà du remb. des amortissements  
au-delà du remb. du capital de la dette

**+ 1 088**  
**+ 248**

# Budget annexe eau potable

- ➔ Le BS 2023 du budget annexe eau potable ne présente pas de difficultés majeures
- ➔ Le résultat de fonctionnement 2022 à hauteur de 3,3 M€ permet :
  - De financer de nouvelles dépenses de fonctionnement : 220 K€ principalement pour de l'achat d'eau, de branchements pour des usagers (par un prestataire et ne pouvant plus être assuré en régie), pour des corrections de facturations 2022, pour augmenter les amortissements
  - D'augmenter l'autofinancement (+ 3 M€)
  - D'annuler le recours prévisionnel à l'emprunt (- 2,3 M€) et d'inscrire des crédits pour des crédits pour des travaux non affectés (841 K€)

Budget 2023 après BS			
	En K€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réelles	7 135	11 675
	Ordres	4 650	110
	<b>Total</b>	<b>11 785</b>	<b>11 785</b>
	<b>Résultat</b>		<b>0</b>

4 540

Autofinancement prévisionnel (recettes réelles de fonct. - dép. réelles de fonct.)

4 540

	En K€	Dépenses	Recettes
Investissement	Ordres	110	4 650
	Réelles	5 614	1 074
	<b>Total</b>	<b>5 924</b>	<b>5 924</b>
	<b>Résultat</b>		<b>0</b>

Remboursement capital de la dette

390

Amortissement net

1 405

Autofinancement prévisionnel  
au-delà du remb. du capital de la dette  
au-delà du remb. des amortissements

+ 4 150  
+ 3 135

# Budget annexe assainissement

- ➔ Le BS 2023 du budget annexe assainissement ne présente pas de difficultés majeures
- ➔ Le résultat de fonctionnement 2022 à hauteur de 1,1 M€ permet :
  - De financer de nouvelles dépenses de fonctionnement : 236 K€ principalement pour des branchements pour des usagers (ne pouvant plus être réalisé en régie), le contrat pour l'exploitation du service public pour 8 communes plus élevé que prévu, pour des corrections de facturations 2022 et augmenter les amortissements
  - D'augmenter l'autofinancement (+ 790 K€)
  - De diminuer le recours prévisionnel à l'emprunt

## Budget 2023 après BS

En K€		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réelles	4 791	7 741
	Ordres	3 650	700
	<b>Total</b>	<b>8 441</b>	<b>8 441</b>
<b>Résultat</b>			<b>0</b>

2 950

Autofinancement prévisionnel (recettes réelles de fonct. - dép. réelles de fonct.)

2 950

En K€		Dépenses	Recettes
Investissement	Ordres	700	3 650
	Réelles	14 264	11 314
	<b>Total</b>	<b>15 314</b>	<b>15 314</b>
<b>Résultat</b>			<b>0</b>

Remboursement capital de la dette	1 250
Amortissement net	2 015

Autofinancement prévisionnel  
au-delà du remb. du capital de la dette  
au-delà du remb. des amortissements

+ 1 700  
+ 935

# Budget annexe services communs

- ➔ Pas de commentaire particulier
- ➔ Intégration des résultats et des restes à réaliser uniquement

# Budget annexe bâtiments économiques

- ➔ Intégration des résultats et des restes à réaliser
- ➔ Le sur-équilibre de la section de fonctionnement de 275 K€ est corrigé par une augmentation de l'autofinancement et l'inscription de crédits pour des travaux non affectés en 2023.